Depuis que je suis enceinte il fait exprès de fumer a coté de moi et de me dire de partir ou de démissionner si je ne suis pas contente

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 4 février 2010

Bonjour,

Mon chef continue de fumer dans l'enceinte de l'entreprise et depuis que je suis enceinte il fait exprès de fumer a coté de moi et de me dire de partir ou de démissionner si je ne suis pas contente.

Quel recours puis je avoir pour faire valoir mais droits ? déjà en temps normal la fumée me gêne étant non fumeuse mais enceinte je pense à la santé de mon bébé..

Réponse :

Si vous estimez que votre santé est mise en danger par le tabagisme passif dans votre lieu de travail, vous pouvez indifféremment :

- Demander l'aide de l'inspection du travail qui a désormais compétence pour constater et réprimer cette infraction
- Déposer une plainte devant le Conseil de Prud'hommes
- Exercer votre droit de retrait dans les conditions prévues par la loi
- Ou déposer une plainte devant le procureur de la République.

Effectuez ou confirmez toujours ces démarches par courrier et si vous craignez que votre situation soit mise en péril, demandez que votre anonymat soit respecté, mais n'écrivez jamais de manière anonyme.

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac